

# Les PME se lancent dans l'efficacité énergétique

Pour les PME, les efforts en matière d'isolation ne sont pas toujours la priorité. Elles tentent plutôt d'améliorer le rendement énergétique de leurs machines, leur éclairage, leur chauffage.

Dans cet article

- [Les aides existantes](#)
- [Deux rénovations au parc d'activité de l'aéroport de Gosselies](#)

Mis en ligne le 10/06/2021 à 09:07

Par Jean-Christophe de Wasseige



Les PME commencent à s'intéresser de près à l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Comme pour les particuliers, la Wallonie est là pour les y aider. © René Breny.

Les rénovations faites par les PME sont beaucoup moins courantes que celles sollicitées par les particuliers. Les chantiers sont rares. » Le constat est clair. Il est posé par Laurent Ruidant, cofondateur de la société Oтра, active dans l'écoconstruction. Qu'est-ce qui peut expliquer une telle situation ? « Une première raison est que, bien souvent, les PME ne sont pas propriétaires des bâtiments dans lesquels elles opèrent », diagnostique ce spécialiste, qui est également président de la plate-forme wallonne de l'isolation (PWI). « Or, la location limite les possibilités entreprendre une rénovation énergétique. »

Autre facteur : l'isolation est un critère jugé secondaire. Pour ces acteurs économiques, il est beaucoup plus important d'être bien situé géographiquement que d'être installé dans un local thermo-efficace. Ils doivent, en effet, pouvoir être proches des axes de communication ou être connectés à leurs marchés, à leurs donneurs d'ordre...

La question du coût joue aussi. « Isoler de grands halls, par exemple, coûte très cher », poursuit Laurent Ruidant. « De tels investissements ne sont pas toujours évidents pour de petites structures. A fortiori si d'autres besoins sont plus urgents, comme produire, recruter, prospecter, exporter... Si une rénovation est malgré tout envisagée, les PME s'occupent alors bien souvent de modifier le chauffage. Elles ont davantage de maîtrise sur cet équipement que sur le foncier. Néanmoins, cela ne constitue qu'une petite partie de la solution. Pour tout bâti, une bonne isolation restera toujours la mesure la plus efficace. »

Si les chantiers de rénovation sont moins fréquents, une dernière raison l'explique. Dans le cas des PME avec activité productive ou logistique, les locaux n'ont pas besoin d'être bien chauffés. « Pour ces sociétés, le système de chauffe et l'isolation n'ont pas la même importance que pour les maisons et les bureaux », juge Gregory Tack, expert en technologies renouvelables au sein du SPW Energie. « L'essentiel des coûts énergétiques de ces petites sociétés se rapporte à leurs activités : faire tourner des machines, éclairer les locaux, assurer une conservation frigorifique, etc. »

C'est donc sur ces points précis que portent les actions. Du côté des industries (grandes et petites), elles prennent la forme d'"accords de branche". Le but est de diminuer de façon volontaire les émissions de CO2 en échange d'avantages financiers et administratifs. De tels accords ont été conclus par une quinzaine de secteurs avec les autorités régionales dès 2003. Après deux périodes (2003-2013 et 2014-2023), de nouveaux objectifs de réduction vont bientôt être fixés. Cela concerne 232 sociétés au total. Soit 95 % de la consommation énergétique industrielle du sud du pays.

## Démarrer par un audit

Pour les PME non concernées par ces accords de branche, la nécessité de maîtriser les coûts énergétiques – sans cesse croissants — et l'intérêt de s'inscrire dans le mouvement durable les poussent à agir. Il existe plusieurs mécanismes pour les aider (voir ci-contre). L'un d'entre eux se distingue, car il arrive en tout début de processus : les chèques énergie.

Ceux-ci servent à financer des audits et des études énergétiques. La situation d'une entreprise peut ainsi être analysée sur le plan global ou sur un aspect précis : bâtiment, procédé de production, éclairage, chauffage, recours éventuel à une énergie renouvelable ou à une cogénération. Cet audit doit être réalisé par un professionnel agréé par la Wallonie. Commencer par un tel audit est très utile car, contrairement aux logements, les caractéristiques des PME varient grandement. Un commerce au rez-de-chaussée diffère d'une entreprise basée dans un hall qui n'a rien à voir avec un bâtiment de bureaux. Chaque configuration mérite d'être analysée sur mesure.

« Une fois le bilan dressé, la PME sait comment et où agir pour devenir plus efficace sur le plan énergétique », poursuit Gregory Tack. « L'octroi de ces chèques énergie a été pensé pour être le plus simple et le plus rapide possible d'un point de vue administratif. Tout passe par une plate-forme web. Les demandes doivent être examinées dans des délais précis. Au bout du compte, la Région prend en charge 75 % des frais. Nous traitons environ 300 dossiers par an. Ce chiffre montre qu'une dynamique en ce domaine est lancée. »

Les aides existantes

Par J.-C.D.W.

Plusieurs aides existent. En voici un aperçu.

Les chèques-énergie. Ils sont spécialement destinés aux PME. Ils couvrent 75 % des dépenses pour faire réaliser les études permettant de mesurer l'efficacité énergétique des bâtiments, des éclairages ou/et des procédés de production. Ces audits déterminent aussi dans quelle mesure une PME peut techniquement recourir aux énergies renouvelables ou à la cogénération. <https://www.chèques-entreprises.be>.

Le programme Amure. Un dispositif de ce programme vise les commerces (de gros et de détail), les garages ainsi que l'horeca. Tous ces secteurs peuvent bénéficier d'une intervention pour l'isolation des murs, la ventilation, l'éclairage LED et la protection de chambres froides. L'aide varie entre 40 % et 50 % du surcoût HTVA, identifié pour dépasser la norme et selon la taille de l'entreprise. <https://energie.wallonie.be>.

Les aides UDE. Les PME qui désirent procéder à des investissements pour une utilisation durable de l'énergie (UDE) peuvent bénéficier d'un coup de pouce. Trois types d'investissement sont éligibles : pour améliorer les procédés de production, pour recourir aux énergies renouvelables et pour installer une cogénération. Les taux varient entre 30 % et 50 % des coûts éligibles.

Les prêts Novallia. Ces trois types de travaux peuvent aussi bénéficier de déductions fiscales (de la part du fédéral) et de prêts (de la part de la Wallonie). Dans ce dernier cas, c'est Novallia, une filiale régionale, qui peut être sollicitée. Ces prêts se négocient au cas par cas. <http://www.novallia.be>.

## **Deux rénovations au parc d'activité de l'aéropôle de Gosselies**

Mis en ligne le 7/06/2021 à 17:45

Par Jean-Christophe de Wasseige



Le Biopark de l'ULB est l'un des bâtiments-phares de l'aéropôle de Gosselies. © Photo News.

Sur leurs parcs d'activités, les intercommunales économiques disposent de bâtiments qu'elles louent à des PME. Il arrive que ces structures aient besoin d'une rénovation voire changent d'affectation après une location. C'est ce qui se passe au parc d'activité de l'aéropôle à Gosselies où Igretec, l'intercommunale de la région de Charleroi, est en train de rénover totalement plusieurs immeubles. « Notre objectif est de proposer aux entreprises et aux start-up des installations de haut niveau pour créer un environnement fertile à la recherche et à la croissance de leurs activités », explique la porte-parole Marie Minet.

Ainsi, un premier bâtiment, situé à l'extrémité est du parc, subit actuellement un réaménagement intérieur complet : le Biotech 3. D'une superficie de 1.200 m<sup>2</sup> sur deux étages, ses espaces sont en passe d'être modernisés et adaptés en vue d'une utilisation comme bureaux et laboratoires. L'immeuble a comme vocation nouvelle d'être loué par des PME du secteur biotech, qui est la grande spécialité de Gosselies. Depuis l'implantation de l'Institut de Biologie et de Médecine Moléculaire (IBMM) de l'ULB en 1999, tout un écosystème s'y est en effet développé. Il rassemble aujourd'hui deux autres instituts de recherche, le pôle de compétitivité wallon Biowin, l'incubateur Biopark et surtout 85 sociétés... La demande est donc forte pour venir s'installer à proximité.

D'ici septembre, le Biotech 3 va aussi être renforcé sur le plan énergétique. Il est prévu de remplacer sa toiture, de poser un isolant au sol, d'installer de nouveaux systèmes de chauffage et de ventilation et de monter un éclairage entièrement LED avec système de détection.

Une autre réhabilitation de l'Igretec à Gosselies concerne deux bâtiments au centre du parc, non loin de l'imposante bâtisse de l'IBMM. Le premier, trop énergivore, va être déconstruit pour laisser sa place à une nouvelle structure. Celle-ci sera connectée au second bâtiment qui, lui, va être totalement désossé et va recevoir de nouvelles finitions. L'ensemble abritera bureaux, laboratoires et espaces de réunion. Il s'appellera le Biotech 4. D'une superficie de

4.000 m<sup>2</sup>, il aura la même vocation d'héberger des start-ups des biotechnologies mais aussi des sciences de l'ingénieur et du développement durable.

Ici aussi, un accent sera mis sur la performance énergétique : éclairage LED, chaudières au gaz à condensation, récupération des panneaux photovoltaïques actuels, climatisation par utilisation de l'air extérieur (free-cooling), ventilation double flux avec récupération de chaleur et stockage de l'eau de pluie. Les travaux coûteront 8 millions d'euros, dont 6 millions proviendront de fonds européens (Feder) et wallons.